

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL DIMETHYL DISULFIDE

Date de révision: 10.03.2023

Code du produit: 353600

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

NATURAL DIMETHYL DISULFIDE

Nom de la substance:	NATURAL DIMETHYL DISULFIDE
N° CAS:	624-92-0
N° Index:	016-098-00-3
N° CE:	210-871-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Fabrication de: - Produits d'assainissement de l'air - Parfums, produits parfumés - Produits pharmaceutiques - Cosmétiques, produits de soins personnels - Substances aromatisantes - Autres

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Axxence Aromatic GmbH	
Rue:	Tackenweide 28	
Lieu:	D-46446 Emmerich am Rhein	
Téléphone:	+ 49 2822 68561 0	Téléfax: + 49 2822 68561 39
e-mail:	info@axxence.com	
Interlocuteur:	Andreas Goertz	Téléphone: + 49 2822 68561 37
e-mail:	andreas.goertz@axxence.com	
Internet:	www.axxence.de	
Service responsable:	QM - Regulatory Affairs	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 2822 68561 99

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225
 Acute Tox. 3; H331
 Acute Tox. 3; H301
 Eye Irrit. 2; H319
 Skin Sens. 1; H317
 STOT SE 1; H370
 STOT SE 3; H336
 Aquatic Acute 1; H400 (facteur M = 1)
 Aquatic Chronic 1; H410 (facteur M = 10)

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger
d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301+H331	Toxique par ingestion ou par inhalation.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL DIMETHYL DISULFIDE

Date de révision: 10.03.2023

Code du produit: 353600

Page 2 de 12

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver Mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P330	Rincer la bouche.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau et savon.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P311	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans Déchets organiques.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Formule:	C2 H6 S2
Poids moléculaire:	94,2

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL DIMETHYL DISULFIDE

Date de révision: 10.03.2023

Code du produit: 353600

Page 3 de 12

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
624-92-0	NATURAL DIMETHYL DISULFIDE			100 %
	210-871-0	016-098-00-3		
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H225 H331 H301 H319 H317 H370 H336 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
624-92-0	210-871-0	NATURAL DIMETHYL DISULFIDE	100 %
	par inhalation: ATE 5 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: ATE 190 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=10		

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. Provoquer un vomissement si la victime est consciente. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Facilement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL DIMETHYL DISULFIDE

Date de révision: 10.03.2023

Code du produit: 353600

Page 4 de 12

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL DIMETHYL DISULFIDE

Date de révision: 10.03.2023

Code du produit: 353600

Page 5 de 12

Fabrication de: - Produits d'assainissement de l'air - Parfums, produits parfumés - Produits pharmaceutiques -
Cosmétiques, produits de soins personnels - Substances aromatisantes - Autres

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
624-92-0	NATURAL DIMETHYL DISULFIDE		
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	6,4 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	15,5 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,6 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	0,1 mg/cm ²
Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	3,5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,16 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	dermique	local	0,6 mg/cm ²
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	2,02 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,38 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	3,8 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,24 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	4,8 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,3 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	1,7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	0,05 mg/cm ²
Consommateur DNEL, aigu	dermique	local	0,3 mg/cm ²

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
624-92-0	NATURAL DIMETHYL DISULFIDE	
Eau douce	0,00025 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	0,0097 mg/l	
Eau de mer	0,000025 mg/l	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l	
Sol	1 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL DIMETHYL DISULFIDE

Date de révision: 10.03.2023

Code du produit: 353600

Page 6 de 12

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. . .

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Protection contre les risques thermiques

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	
Point de fusion/point de congélation:	-85 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	110 °C
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	1,1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	16,1 vol. %
Point d'éclair:	15 °C
Température d'auto-inflammation:	304 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	0,47 mm ² /s
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	2,7 g/L
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	1,91
Pression de vapeur: (à 20 °C)	30 hPa
Pression de vapeur: (à 50 °C)	124 hPa
Densité (à 20 °C):	1,06 g/cm ³
Densité de vapeur relative: (à 20 °C)	3,23

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

Le produit n'est pas: Explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue:

Combustion auto-entretenu

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL DIMETHYL DISULFIDE

Date de révision: 10.03.2023

Code du produit: 353600

Page 7 de 12

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en solvant:	0%
Teneur en corps solides:	0%
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	0,59 mPa·s

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Facilement inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: strong oxidizing and reducing agents, strong bases

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Toxique en cas d'ingestion.
Toxique par inhalation.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
624-92-0	NATURAL DIMETHYL DISULFIDE				
	orale	ATE 190 mg/kg			
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Rat	REACH Dossier	OECD 402
	inhalation vapeur	ATE 5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (NATURAL DIMETHYL DISULFIDE)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes. (NATURAL DIMETHYL DISULFIDE)
Peut provoquer somnolence ou vertiges. (NATURAL DIMETHYL DISULFIDE)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL DIMETHYL DISULFIDE

Date de révision: 10.03.2023

Code du produit: 353600

Page 8 de 12

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
624-92-0	NATURAL DIMETHYL DISULFIDE					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,97	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	REACH Dossier EPA OPPTS Draft Guideline 850.1075
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,55	96 h		REACH Dossier OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1,82	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Dossier OECD 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,936	28 d	Tête de boule	REACH Dossier OECD 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,0025	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Dossier OECD 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	>1000	3 h	Boue activée	REACH Dossier OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
624-92-0	NATURAL DIMETHYL DISULFIDE				
	OECD 301D	<10%	28	REACH Dossier	
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
624-92-0	NATURAL DIMETHYL DISULFIDE	1,91

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
624-92-0	NATURAL DIMETHYL DISULFIDE	0,3		

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL DIMETHYL DISULFIDE

Date de révision: 10.03.2023

Code du produit: 353600

Page 9 de 12

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.
Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2381
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	DISULFURE DE DIMÉTHYLE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3+6.1



Code de classement:	FT1
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	2
N° danger:	336
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E2

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL DIMETHYL DISULFIDE

Date de révision: 10.03.2023

Code du produit: 353600

Page 10 de 12

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2381
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: DISULFURE DE DIMÉTHYLE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 3+ 6.1



Code de classement: FT1
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité exceptée: E0

Autres informations utiles (Transport fluvial)
 E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2381
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: DIMETHYL DISULPHIDE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 3+6.1



Marine polluant: P
 Dispositions spéciales: -
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité exceptée: E0
 EmS: F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2381
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: DIMETHYL DISULPHIDE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 3+6.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Forbidden
 Passenger LQ: Forbidden
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): Forbidden
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): Forbidden
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): Forbidden

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL DIMETHYL DISULFIDE

Date de révision: 10.03.2023

Code du produit: 353600

Page 11 de 12

IATA-Quantité maximale (cargo):

Forbidden

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Oui



Matières dangereuses:

DIMETHYL DISULFIDE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible. Toxicité aiguë.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

2010/75/UE (COV): 100 % (1060 g/l)

2004/42/CE (COV): 100 % (1060 g/l)

Indications relatives à la directive H2 TOXICITÉ AIGUË

2012/18/UE (SEVESO III):

Informations complémentaires: P5c, E1

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 1107/2009/EC, 649/2012/EC

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

3 - présente un très grave danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation:

Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,4,5,6,7,8,9,11,12,14,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL DIMETHYL DISULFIDE

Date de révision: 10.03.2023

Code du produit: 353600

Page 12 de 12

LD50: Lethal dose, 50%
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H301+H331	Toxique par ingestion ou par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1		-	4	28	-	-	-	-	Flavour

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques